



## Intervention de Vincent Pigache au nom de la CFDT Ile-de-France

### Commission apprentissage du CREFOP

11 mars 2016

Il s'agissait de la première réunion de cette commission du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP). Celle-ci faisait suite à l'adoption par le Conseil régional, d'un « plan d'action pour l'apprentissage » le 18 février dernier.

Pour la CFDT, le contrat apprentissage est un contrat en alternance qui permet au jeune d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre. Il doit permettre un accès rapide à l'emploi après la formation.

Nous sommes conscients que l'apprentissage n'a pas une image très valorisante auprès des jeunes et de leur famille et que le dispositif reste encore souvent décrié ou trop peu connu dans le paysage de la formation professionnelle initiale.

La CFDT est convaincue de la nécessité du développement de l'apprentissage. L'Ile-de-France a connu une baisse inquiétante depuis quelques années (- 6% depuis 2012 et - 18,2% pour les formations de niveau bas et infra bac).

La mobilisation de tous les acteurs est indispensable (Etat, Régions, Partenaires sociaux) et en premier lieu celle des entreprises notamment dans le cadre du pacte de responsabilité.

#### Sur le plan d'action adopté par le Conseil régional

Certains axes développés dans ce plan nous conviennent comme l'adaptation de la carte de formations aux besoins de long terme du marché du travail.

Par contre, nous avons des interrogations sur :

- Les « **contrats de performance** » avec les CFA. Nous préférons la notion de qualité et de réussite. La « performance » vue sous l'angle des enjeux de formation pourrait créer des inégalités entre CFA et des inégalités territoriales. Le plan met en avant des indicateurs comme « le taux de réussite, le taux de rupture » mais aucun sur la « qualité dans l'accompagnement de l'apprenti, la qualité de la formation et de la relation du CFA avec l'entreprise ».

UNION REGIONALE DES SYNDICATS CFDT D'ILE-DE-FRANCE

- Pour la CFDT, il est dommage que le texte ne parle pas « d'engagement des entreprises » et surtout « des conditions d'apprentissage pour le jeune ». L'apprentissage est un contrat quadripartite entre l'apprenti, l'entreprise, le tuteur et le CFA. L'entreprise a un rôle majeur à jouer qui ne se limite pas à recevoir des aides ou faciliter le recrutement des apprentis. Elle a aussi un rôle :
  - o dans l'accueil et le respect de ces apprentis
  - o dans la valorisation de la fonction de tuteur, qui doit à notre avis avoir une place spécifique (reconnaissance professionnelle, rémunération...)
  
- **L'apprenti est un salarié.** Ce statut de salarié oblige les financeurs à se préoccuper des conditions de travail de l'apprenti et du temps de travail de ces apprentis. D'ailleurs la CFDT est opposée à un élargissement de l'amplitude horaire pour les apprentis. Le statut, c'est aussi les conditions de logement des apprentis. De ce côté, les propositions d'action du Conseil régional nous conviennent quand il s'agit de lier la proximité du lieu de formation et la proximité du lieu de résidence des apprentis.
  
- **Le statut, c'est aussi l'âge pour pouvoir devenir apprenti.** Pour la CFDT, s'il n'est pas concevable de voir l'âge légal d'entrée en apprentissage baisser, il n'est pas non plus souhaitable de le voir augmenter, comme cela est proposé dans le plan. Le contrat d'apprentissage pour les seniors n'est pas une solution. Pour la formation des seniors, il existe déjà des dispositifs comme le contrat de professionnalisation qui est d'ailleurs peu sollicité par les entreprises.